

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 220

présenté par
M. Bompard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« les valeurs de la République »

les mots :

« la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de donner à ce service un objectif d'intérêt national et pas de conviction intellectuelle.